

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>22-03-2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le 4 avril à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>22-03-2024</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, M. Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane VIELLE Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>08-04-2024</p>	<p>Absents :</p>

M. Jean-Christophe HILAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-07-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

2024-04-04/07 TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Loi de Finances pour l'année 2024,

Sur proposition du Maire et après avis de la Commission des Finances réunie le 13 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE

DIT que les taux applicables en 2024 seront les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,38%
- foncier bâti communal : 26,57%
- foncier non bâti : 41,57%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 17-04-2024
Rendu exécutoire le : 17-04-2024

Buc, le 08/04/2024

Le Secrétaire de séance



Le Maire
Stéphane GRASSET

M. Jean-Christophe HILAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240417-2024-04-04-07-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

N° 1259-EGM (2)

TAUX
FDL
2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 272
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	658 262
d. Logements sociaux : exo de longue durée	14 633

Taxe foncière non bâtie

648

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	1 536
b. Par la loi	3 481 384

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	2 532
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	543 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	169 009
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	
b. TVA prév. (comp. CVAE)	
c. Coefficient correcteur	
d. Taux FB commune 2020	14,99
e. Taux FB département 2020	11,58

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	31,29	98,55	>>>	98,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	61,48	153,70	2,02000	151,68
Taxe d'habitation (TH)	24,45	19,93	61,13	6,18000	54,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental
b. Taux maximum de la majo

9,84
0,460

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

18,86

Accusé de réception en préfecture
03/04/2024 11:17:00
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Acte à classer

2024-04-04-07

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-17T17-04-33.00 (MI252442077)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240417-2024-04-04-07-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Taux imposition 2024

Date de décision : 17/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-04-04-07 Taux imposition
2024.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Etat taux imposition
2024.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/04/24 à 12:44

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 17/04/24 à 12:44

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 17/04/24 à 17:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 17/04/24 à 17:04

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 17/04/24 à 17:10

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 17:11
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-07

!:. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-07, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240417-2024-04-04-07-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-04-04-07
Objet : Taux imposition 2024
Date de décision : 17/04/2024
Date de transmission : 17/04/2024
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.2. Fiscalité

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>